

## ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2021***

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 10 décembre 2021 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 06 décembre 2021.

**Etaient présents** : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Frédéric BOULANGER, Ferdinand TAF-FO, Alicia MARSOT, Jean-Robert LELARGE, Emeline SUTTER et Fleur THEILLAUD.

**Excusés** : Alain ROBERT.

**Procuration** : Alain ROBERT à Georges DORMOY.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Jean-Robert LELARGE.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08/10/2021,
2. Communication au conseil des dernières réunions :
  - SIED,
  - Commissions de la CCPH,
  - Syndicat des eaux du Vernoy ;
3. Evolution du prix des produits forestiers,
4. Questions diverses.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 octobre 2021:**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 10 octobre 2021. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

### **2. Communication au conseil des dernières réunions du SIED des commissions CCPH, et du Syndicat des eaux du Vernoy ;**

**Réunion du SIED (rapporteur Frédéric BOULANGER) :**

Syndicat intercommunal au budget de 146 000 000 €, le SIED regroupe 549 communes haut-saônoises. Ses coûts de fonctionnement s'élèvent à 1 500 000 € environ. Les cotisations et taxes prélevées offrent l'accès aux adhérents aux compétences techniques des salariés de la structure (accompagnement de projet et suivi). La mutualisation et la concentration des moyens financiers permettent l'élaboration et le financement de projets pour chacun.

L'essor en terme de personnels apparaît justifié, de 15 à 25 salariés. Les demandes et services proposés sont croissants. La technicité des situations oblige le recours à du personnel qualifié.

Le champ d'action du SIED s'oriente nettement vers les énergies renouvelables : chaufferie bois, champs de panneaux photovoltaïques. Le développement des stations de recharge et promotion de la solution hydrogène entrent dans le panel de compétences de la structure.

Les montages financiers par le biais de SEM garantissent aux communes la sécurité des investissements et le contrôle des décisions de gestion en matière de production d'énergies. Le concours de capitaux privés reste encadré par une participation majoritaire du syndicat (>50%).

Il nous est proposé un nouveau service. Les prestations suivantes seront déployées :

- maintenance préventive et curative,
- mise en sécurité d'urgence,
- diagnostic,
- géoréférencement,
- réponses aux DT-DICT,
- interface internet relation communes/prestataires.
- pose et dépose illuminations de Noël.

Le coût du service est évalué à hauteur de 15€/luminaire. Engagement 5 ans. Marché du service destiné aux entreprises locales. Le coût de maintenance des dispositifs d'éclairage public pour la commune de Trémoins est actuellement de l'ordre de 800€. Il est inférieur à celui du service proposé par le SIED. Ce service a été imaginé sur la base d'un retour d'expérience d'un syndicat équivalent de Côte-d'Or dont le montant s'élève à 17€/luminaire. Le conseil estime satisfaisante la prestation de l'entreprise « Lumiélec » qui assure cette prestation depuis quelques années et il ne donnera donc pas de suite favorable à la proposition du SIED.

#### **Commission OM de la CCPH (rapporteur Georges DORMOY) :**

Le budget 2021 fait apparaître un déficit de plus de 70 000 euros; il est prévu pour 2022 une dépense supplémentaire de 283 400,00€ dont 253 300,00€ liés à l'augmentation du SYTEVOM.

La projection 2021/2026 sans changements de tarifs générerait un déficit de 953 000,00 € à l'horizon 2026.

Par conséquent, la commission CCPH a proposé une augmentation des tarifs pour 2022 de 10%, puis une augmentation des tarifs pour 2023 de 11% avec la reprise de la provision sur 2 années représentant 447 800,00 €.

Sur la période 2021/2026, l'achat de 2 camions benne est prévu en remplacement du parc existant.

#### **Commission CLECT de la CCPH (rapporteur Estelle BOUCHÉ) :**

La commission s'est réunie le mercredi 01 décembre 2021 pour la présentation du rapport quinquennal 2016-2020, avec un point sur 2021.

Appel des principaux transferts à la CCPH :

- Service scolaire et périscolaire
- Crèche et médiathèque
- Ecole de musique
- Bassin d'apprentissage de natation
- Compétence Gémapi
- Le très haut débit
- Prise en charge du SDIS
- Compétence mobilités.

La CLECT contrôle les modes et méthodes d'évaluation retenus lors du transfert d'un service ou d'une compétence.

Pour l'année 2021, la prise de compétence du SDIS entraîne une modification dans les présentations des comptes des communes, puisque dorénavant la contribution au SDIS sera directement déduite des AC (attributions de compensations).

La valorisation du transfert de la compétence transport de la Région est faite sur les chiffres de 2018 (date de la délibération de la CCPH validant le transfert de compétence). La région versera ainsi 720 699 € à la CCPH. Pour

information, le marché des transports scolaires pour 2021-2022 est estimé à 752 853 € (à rapprocher de la somme versée par la Région).

### **Syndicat des Eaux du Vernoy (rapporteur Georges DORMOY) :**

Projet en cours de raccordement de la parcelle des Jardins du Mont Vaudois à Trémoins:à ce jour, la demande de subvention est en attente de validation par le département. Les travaux de raccordements seront possibles après réception du courrier du département.

Raccordement du nouveau forage au réseau:un prêt relais de 70000 € avait été demandé il y a 2 ans pour une durée de 2 ans. A défaut d'avoir réalisé les travaux,le syndicat des eaux est contraint de refaire un prêt relais du même montant pour une durée de 2 ans après avoir remboursé le 1<sup>er</sup>prêt relais. Le président indique que les démarches seront faites pour réaliser les travaux dans les délais.

### **3. Evolution du prix des produits forestiers:**

Du fait de contraintes propres à son organisation, notre prestataire « Les jardins du Mont Vaudois »a cessé l'activité " façonnage des stères ".La commune a donc été contrainte de trouver un nouveau prestataire. Celui-ci appliquera un taux de TVA de 10% quine nous était pas appliqué avec Les Jardins du Mont Vaudois.II est donc nécessaire de répercuter cette TVA au prix du stère pour conserver la même marge bénéficiaire de 9 euros par stère. En conséquence,

le prix du stère doit progresser de 36 euros à 40 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants d'appliquer le nouveau barème de :

- 39,00 € par stère de bois pour les commandes à partir du 01/01/2021 pour les habitants du village,
- 41,00 € par stère de bois pour les commandes à partir du 01/01/2021 pour les personnes extérieures au village.

### **4. Questions diverses :**

- Fleurissement : lors de l'annonce du palmarès 2021 des villes et villages fleuris de la Haute-Saône, le 27 novembre 2021, la délégation représentant le village autour du maire a eu l'agréable surprise d'être honorée de la première place de sa catégorie (communes de 300 à 1000 habitants). Après 8 années de participation, cette 1<sup>ère</sup> place marque la reconnaissance d'une volonté partagée d'embellir notre village, dans une approche qui s'appuie sur le bénévolat et le respect de l'environnement. Cette 1<sup>ère</sup> place ouvre également une nouvelle échéance, puisqu'elle donne accès au niveau régional et donc l'attribution, à terme, d'une première fleur. Courant janvier, une réunion sera organisée avec les personnes intéressées pour marquer l'évènement que représente cette 1<sup>ère</sup> place, et surtout préparer le programme 2022, en lien avec le référentiel régional.
- Demande de rencontre avec les élus de la part des parents d'élèves : les parents d'élèves rapportent des problèmes liés à la mise en place des enfants, notamment des plus jeunes, lors de la montée dans le bus. Cette demande a été relayée à la CCPH qui a délégation du transport scolaire (compétence régionale). Le Président de la CCPH a répondu par courrier à cette demande, et une réunion va prochainement être organisée avec les parents, la CCPH, le SIVU et la Commune."
- Pour information : la Région a accepté de proroger le délai de la subvention ENVI pour la rénovation des fontaines jusqu'au 12 juin 2022. En effet, la Commune l'avait sollicitée en ce sens, de manière à permettre l'aboutissement de cette démarche participative de mise en place d'un circuit autour des fontaines du village. A cette occasion, M. le Maire rappelle que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine reste ouverte.
- Le repas des anciens pouvant se tenir à la date initialement retenue (dimanche 12 décembre 2021), une distribution de plateaux repas est organisée auprès des bénéficiaires le samedi 11 décembre. En espérant que les conditions sanitaires permettent cet évènement l'année prochaine !
- Date des vœux du maire : vendredi 7 janvier 2022 à 18h30, sous réserve (en fonction des contraintes sanitaires qui peuvent évoluer entretemps).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal : le vendredi 21 janvier 2022.